

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AFR 51/002/2007 (Public)
Bulletin n° : 113
ÉFAI
19 juin 2007

Sierra Leone. Des lois en faveur de l'égalité des genres signifient plus de droits et une plus grande protection pour les femmes

L'adoption, la semaine dernière, d'une loi condamnant la violence domestique et établissant des droits pour les femmes en matière d'héritage et au niveau de l'enregistrement des mariages coutumiers constitue un important progrès pour l'amélioration du statut des femmes – en particulier celles vivant en milieu rural – et pour la protection des femmes et des jeunes filles contre la violence au sein de leur foyer et de leurs communautés en Sierra Leone.

La loi contre la violence domestique donne aux unités de soutien familial au sein de la police les outils nécessaires pour intervenir comme médiateur dans les querelles ou soutenir les femmes qui décident d'engager des poursuites civiles ou pénales lorsque leurs droits ont été violés.

L'enregistrement des mariages coutumiers donne aux femmes le droit légal de posséder des biens ainsi qu'un certain nombre d'autres droits dans le mariage, ce qui représente un réel progrès pour les femmes, notamment celles vivant en milieu rural.

La loi sur l'héritage assure aux femmes, dans toute la Sierra Leone, le droit de posséder ce qui leur revient de droit à la mort de leur mari, sans interférence possible des membres de la famille élargie.

« L'adoption de ces projets de loi montre que le gouvernement de Sierra Leone prend position fermement en faveur des femmes et des enfants. D'autres pays en Afrique devrait suivre cet exemple », a déclaré Brima Sherif, directrice d'Amnesty International en Sierra Leone qui a aidé à la campagne qui a contribué à l'adoption de ces projets de loi.

« Le plus grand défi maintenant va être de faire en sorte que les femmes connaissent leurs droits, qu'elles en fassent usage et que les lois soient appliquées », a déclaré Brima Sherif.

Un projet de loi relatif aux droits des mineurs a également été adopté, mais il ne s'attaque pas au problème de la mutilation génitale des femmes et des petites filles.

« Nous espérons que le gouvernement de Sierra Leone s'appuiera sur les succès de la semaine passée et prendra rapidement la décision de mettre hors la loi la pratique néfaste des mutilations génitales féminines, qui a causé et continue de causer tant de peine et de souffrances aux femmes et aux fillettes de Sierra Leone », a déclaré Brima Sherif.

Complément d'information

Au cours de ces derniers mois, la pression s'est accentuée sur le gouvernement sierra-léonais pour qu'il adopte des projets de loi relatifs aux droits des femmes et des mineurs. Dans une déclaration rendue publique le 23 mars 2007, le président Ahmad Tejan Kabbah s'était engagé à faire accélérer l'adoption de ces projets de loi par le parlement.

Des organisations de femmes et de membres de la société civile en Sierra Leone et à l'étranger avaient également fait pression ; les membres d'Amnesty International à travers le monde avaient lancé une campagne visant à mettre en lumière les problèmes rencontrés par les femmes de Sierra Leone.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>